

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : lundi 31 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : MELCION Vincent, REGARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, BARBEILLON-DEME Julie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy.

Absents excusés :

- Olivier IBARRA (*pouvoir donné à Julie BARBEILLON-DEME*)
- Yannick LETELLIER

Secrétaire de séance : Johnattan BARBIER

Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 3 octobre 2022.

Le procès-verbal du 3 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

Ordre du Jour

- 1- Appel à candidatures pour la réalisation d'une étude d'aménagement du cœur de bourg ;
 - 2- Demandes de subventions pour la réalisation d'un sentier pédagogique au niveau de la zone de loisirs ;
 - 3- Demande de subvention « soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » auprès de la CCBR ;
 - 4- Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique ;
 - 5- CCBR : Service de Conseil en énergie partagée – Poursuite et évolution du service à compter de 2023 ;
- Points divers

1. 2022-11-060 - APPEL A CANDIDATURES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU BOURG

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de lancer un marché pour la réalisation d'une étude du cœur de bourg et le projet d'aménagement de l'extension urbaine.

Il précise les enjeux et les objectifs de cette étude :

Pour l'aménagement du cœur de bourg :

- Réduction de la vitesse avec mise en place d'une zone 30
- Chaussée réduite et sécurisation cheminement piéton
- Abords terrasse bar-épicerie
- Gestion des dénivelés et accès aux logements Neotoa
- Stationnements voitures
- Aménagement espace de convivialité face à l'église (parc public, toilettes publiques, éclairage et branchements)
- Jonctions et connexions mairie-canal-salle des fêtes et nouveau quartier.

Concernant le Projet aménagement futur quartier (zone AU) :

- Esquisse
- Mixité sociale
- Logements seniors
- Mise en place des orientations et d'aménagement et de programmation (OAP) et d'un projet urbain partenarial (PUP)

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à lancer ce marché.

Une nouvelle délibération sera prise à l'issue de la procédure pour valider l'offre retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer un marché pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement du cœur de bourg et le projet d'aménagement du futur quartier (zone à urbaniser) ;
- **Et à SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2022-11-061 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE AU NIVEAU DE LA ZONE DE LOISIRS

Rapporteur : Vincent MELCION

Dans le cadre de la réhabilitation d'une zone humide, la commune envisage la création d'un sentier pédagogique le long du Linon, sur la zone de loisirs « Commun du Hougard », parcelles communales ZC 30.

Le montant total de ces travaux est estimé à **55 000.00€ HT**.

Pour la réalisation de ce projet, la commune peut bénéficier de différentes subventions comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux création du chemin	18 500.00	Fds de concours CCBR soutien à l'investissement des communes de moins de 1000 habitants	22 000.00
Cheminement caillebotis Passerelle mares	32 700.00	Fds de concours CCBR Tourisme (canal)	2 000.00
Impression signalétique (Panneaux et étiquettes)	1 500.00	Région : Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »	11 000.00
Plantations et protections	800.00	Département 35, dans le cadre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques	8 500.00
Animations pédagogiques	1 500.00		
		Autofinancement Trévérien	11 500.00
TOTAL HT	55 000.00	TOTAL HT	55 000.00

a) **2022-11-061A - Demande de subventions à la Communauté de Communes Bretagne Romantique au titre du Fonds de concours en faveur des communes de moins de 1000 habitants et du Fonds de concours tourisme**

- Fonds de concours pour le soutien en faveur des communes de moins de 1 000 habitants à hauteur de **22 000.00€**.

Pour rappel, un montant total de 132 505.00€ a été attribué à la commune de Trévérien pour la période 2021-2026.

Un montant de 17 163.00€ a déjà été versé au titre de ce fonds de concours pour les travaux de :

- Rénovation du bar épicerie
- Réfection électricité église et atelier technique
- Acquisition d'une armoire positive pour la salle des fêtes et d'un lot de 4 vitrines pour le bar épicerie.

Ainsi il reste un solde de 115 342.00€ à percevoir au titre du fonds de concours.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à financer après subventions déduites.

- Fonds de concours Tourisme : participation à hauteur de **2 000.00€**.

b) **2022-11-061B – Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine :**

Le Département retient cette opération de « *création d'un sentier pédagogique suite à la restauration d'une zone humide le long du Linon à Trévérien* », dans le cadre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi une subvention de **8 500.00€** peut être accordée.

Suite au dossier déposé le 14 juin 2022, le conseil doit délibérer pour valider la demande de subvention.

c) **2022-11-061C - Demande de subvention auprès de la Région Bretagne – dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » :**

Concernant la Région Bretagne, ce projet de création d'un sentier pédagogique s'inscrit dans le cadre du dispositif « *Bien vivre partout en Bretagne* ».

Ce dispositif propose un accompagnement sur les enjeux de l'accélération des transitions, de la vitalité des centres-bourgs et centres-villes, de l'amélioration de l'accès aux services de proximité et du développement d'une offre de logements adaptée.

Pour les projets d'investissement, le taux d'aide est plafonné à 20%.

Un premier dossier a déjà été transmis à la Région le 14 juin. Après une première étape d'analyse, la Région a confirmé l'éligibilité de ce projet et la possibilité d'une subvention d'un montant prévisionnel de **11 000.00€** sous réserve de la transmission d'un dossier, de son instruction et du vote de la subvention par la Commission permanente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13 Voix Pour) :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel présenté pour la réalisation d'un sentier pédagogique sur la zone de loisirs ;
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation d'un sentier pédagogique sur la zone de loisirs auprès :
 - De la CCBR au titre des Fonds de Concours « soutien en faveur des communes de moins de 1 000 habitants » et « Tourisme » ;
 - Du Département d'Ille-et-Vilaine ;
 - De la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »
 - Et d'autres partenaires financiers.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2022-11-062 - DEMANDE DE SUBVENTION « SOUTIEN A L'ANIMATION ET A LA VIE SOCIALE DANS LES PETITES COMMUNES » AUPRES DE LA CCBR

Rapporteur : Sophie RICHARD

Le dispositif « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » proposé par la CCBR permet aux petites communes (- de 1000 habitants) d'obtenir une aide forfaitaire de 305€ pour leurs initiatives et/ou opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de leurs communes.

Cette aide est annuelle ; la demande de subvention doit être adressée avant le 10 novembre afin qu'elle soit prise en compte sur l'exercice budgétaire 2022.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour les animations proposées cet été sur les bords du canal à Trévérien :

- Le 17 juillet, dans le cadre du Festival Contre-courant : exposition, réalisation du fresque collective, atelier de création d'art postal ;
- Le 23 juillet, animation Escape Game familial.

**BILAN FINANCIER
DES ANIMATIONS ESTIVALES 2022 A TREVERIEN**

Objet	Dépenses	Recettes
Animations Festival Contre-courant	100.00	
Animations Escape Game	250.00	
Participation de la commune		45.00
Subvention de la CCBR		305.00
TOTAL	350.00	350.00

Pour cette demande de subvention, il est nécessaire de transmettre :

- La délibération sollicitant l'aide de la Communauté de communes.
- Et le bilan moral et financier de l'opération accompagné des justificatifs de dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13 Voix Pour) :

- **De SOLLICITER** l'aide de la Communauté de communes au titre du « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » pour les animations du festival Contre-Courant et Escape Game.
- **Et D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

4. 2022-11-063 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Rapporteur : Vincent MELCION

Le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique est présenté aux conseillers municipaux.

Suite à l'exposé,

- **Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport**

5. 2022-11-064 - CCBR : SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – POURSUITE ET EVOLUTION DU SERVICE A COMPTER DE 2023 ;

Rapporteur : Vincent MELCION

La commune adhère depuis 2019 (*délibération N° 2019-54 du 20/09/2019*) au service de conseil en énergie partagé de la CCBR.

Le conseil communautaire réuni le 29 septembre 2022 a validé la poursuite du service de conseil en énergie sur le patrimoine public, avec l'intervention d'un conseiller dédié à temps plein sur le territoire. Le service a vocation à accompagner les communes dans l'optimisation de leurs dépenses énergétiques sur le patrimoine existant ou en projet :

- Diagnostic et suivi de l'existant,
- Accompagnement sur l'ensemble des projets énergétiques du patrimoine,
- Appui aux projets dans le cadre d'une rénovation ou d'une construction neuve,
- Information et sensibilisation.

La commune a la possibilité de signer une nouvelle convention de partenariat quinquennale avec un engagement financier sur 5 ans basé sur la population communale légale en vigueur.

1. Cadre réglementaire :

- CGCT articles L 5741-2 ; L 5111-1-1 ; L 5111-1 et R 5111-1 ;
- Délibération du conseil communautaire n° 2019-06-DELA-66 en date du 20 juin 2019 portant création du service unifié de Conseil en Energie du Patrimoine public sur les territoires des Communautés des communes de la Bretagne romantique et de la Côte d'Emeraude ;
- Délibération du conseil communautaire n°2022-09-DELA-88 en date du 29 septembre 2022 portant poursuite et évolution du service de conseil en énergie partagé à compter de 2023.

2. Description du projet : Contexte, état des lieux et constat

Le conseil en énergie partagé constitue un service clé pour les communes et EPCI dans l'objectif de réduire la facture énergétique et être exemplaires auprès des citoyens dans l'optimisation des dépenses publiques : accompagnement dans la recherche de financement, DETR, DSIL, révision des contrats énergie, rachat de CEE... L'ADEME considère que pour un euro investi, une commune peut récupérer jusqu'à 3 euros.

Sur la CCBR, l'accompagnement du CEP a permis aux communes adhérentes de bénéficier de subventions à hauteur 940 364 € au titre de la DSIL 2021. En 2022, un subventionnement jusqu'à 37 500 € est prévu pour la réalisation d'audits énergétiques sur le territoire. En outre, l'accompagnement proposé dans le cadre du décret tertiaire évite aux communes de faire appel à un prestataire extérieur pour mettre en place le dispositif.

Depuis le 1^{er} février 2020, un service est opérationnel sur la CCBR avec un ETP intervenant sur deux EPCI : la CCBR et la CC Côté d'Emeraude. A compter du 1^{er} février 2023, le service évolue avec un agent à temps complet sur la CCBR et l'arrêt du service mutualisé. En effet, la poursuite du service apparaît incontournable dans un contexte de nécessaire maîtrise des consommations d'énergie.

Le service bénéficiera aux communes souhaitant adhérer à ce dispositif, par le biais d'une convention quinquennale (01/02/2023 – 01/02/2028) : les charges annuelles, estimées à 42 220€, sont réparties entre les communes et la CCBR de la manière suivante :

- 50% du coût annuel du service à la charge de la CCBR (soit 21 110 €)
- 50% du coût annuel du service, réparti entre les communes adhérentes, suivant la population municipale en vigueur.

Soit une adhésion moyenne de 1.00€/habitant.

Le montant de l'adhésion était précédemment de 0.35€/habitant.

Le montant de la participation de la commune a été de 275.49€ en 2020 et de 309.40€ en 2021.

Ainsi pour la nouvelle convention (2023-2028), le montant estimé des contributions des communes adhérentes est réparti comme suit :

Communes adhérentes	Période 2020-2022	A compter de 2023
BONNEMAIN	543,55 €	1 055,09 €
COMBOURG	2 080,75 €	4 038,97 €
DINGÉ	571,55 €	1 109,44 €
HÉDÉ-BAZOUGES	785,05 €	1 523,87 €
LA BAUSSAINE	233,45 €	453,15 €
LANRIGAN	53,90 €	104,63 €
LOURMAIS	114,80 €	222,84 €
MEILLAC	658,35 €	1 277,93 €
MESNIL ROC'H	1 513,05 €	2 937,00 €
PLESDER	275,10 €	534,00 €
PLEUGUENEUC	669,90 €	1 300,35 €
QUÉBRIAC	550,90 €	1 069,36 €
SAINT DOMINEUC	891,80 €	1 731,09 €
SAINT THUAL	325,85 €	632,51 €
TINTENIAC	1 296,40 €	2 516,46 €
TREVERIEN	310,80 €	603,30 €
TOTAL	10 875,20 €	21 110,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13 Voix Pour) :

- **De PRENDRE ACTE** de l'évolution et la poursuite du Conseil en énergie partagé tel que présenté ci-dessus ;
- **D'ADHERER** à travers la signature d'une convention bipartite au service de Conseil en Energie Partagé de la Communauté de communes Bretagne romantique sur la base d'un engagement de 5 ans et en contrepartie du versement d'une contribution annuelle calculée suivant le reste à charge réel et la population municipale en vigueur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **POINTS DIVERS :**

- Marché de l'Avent des artisans et commerçants de Trévérien dimanche 20 novembre de 10H00 à 14H00 devant le Trévériennais ;
- Représentations Théâtre des Comédiens Amateurs de Trévérien à la salle des fêtes : samedi 19, dimanche 20, vendredi 25 et samedi 26 novembre ;
- Atelier informatique : lundi 21 novembre à la salle des associations ;
- Loto du Comité des Fêtes le vendredi 25 novembre à Tinténiac.

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 5 décembre
- Lundi 9 janvier 2023
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 20 mars (budget)
- Lundi 10 avril
- Lundi 15 mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**

- Samedi 19 novembre
- Samedi 10 décembre
- Samedi 14 janvier 2023
- Samedi 4 février
- Samedi 11 mars
- Samedi 8 avril
- Samedi 13 mai
- Samedi 10 juin
- Samedi 1^{er} juillet

La séance est levée à 19H45

Pour extraits conformes au registre des délibérations


Le Maire

Vincent MELCION

A blue circular official stamp of the Municipality of Treverien is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE TREVERIEN" at the top and "145 72 (Me & Vainas)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

Johnattan BARBIER

A handwritten signature in black ink, identified as Johnattan Barbier, is written on the page.